

SEANCE DU
4 JUIN 2026

RAPPORT N° VII-2
26SGADB0042

Nombre de conseillers en exercice :

25

Nombre de conseillers présents :

23

Date de convocation :

29 mai 2026

Date d'affichage :

5 juin 2026

OBJET:

Fourniture de mobiliers équipant les arrêts de bus du réseau transport scolaire et de mobiliers pour les stationnements vélos sur la CUCM - Autorisation de signature de deux accords-cadre à bons de commande sur appel d'offres ouvert

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 25

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 25

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- ayant donné pouvoir : 2
- n'ayant pas donné pouvoir : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 04 juin à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Maison de l'administration - 71300 MONTCEAU LES MINES, sous la présidence de **Mme Isabelle LOUIS, présidente.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Thierry BUISSON - M. Yohann CASSIER - Mme Chantal CORDELIER - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Guillain GILLIOT - Mme Florence PAUCHARD - Mme Viviane PERRIN - M. Alain PHILIBERT - M. Cyrille POLITI - M. Marc REPY - Mme Anne SEVIN

VICE-PRESIDENTS

Mme Béatrice BARNAY - Mme Magali DOUHERET - Mme Céline JACQUET - M. Sébastien LATINO - M. Jean-Paul LUARD - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Sandra OSMAN - M. Alain ROBERT - M. Enio SALCE -

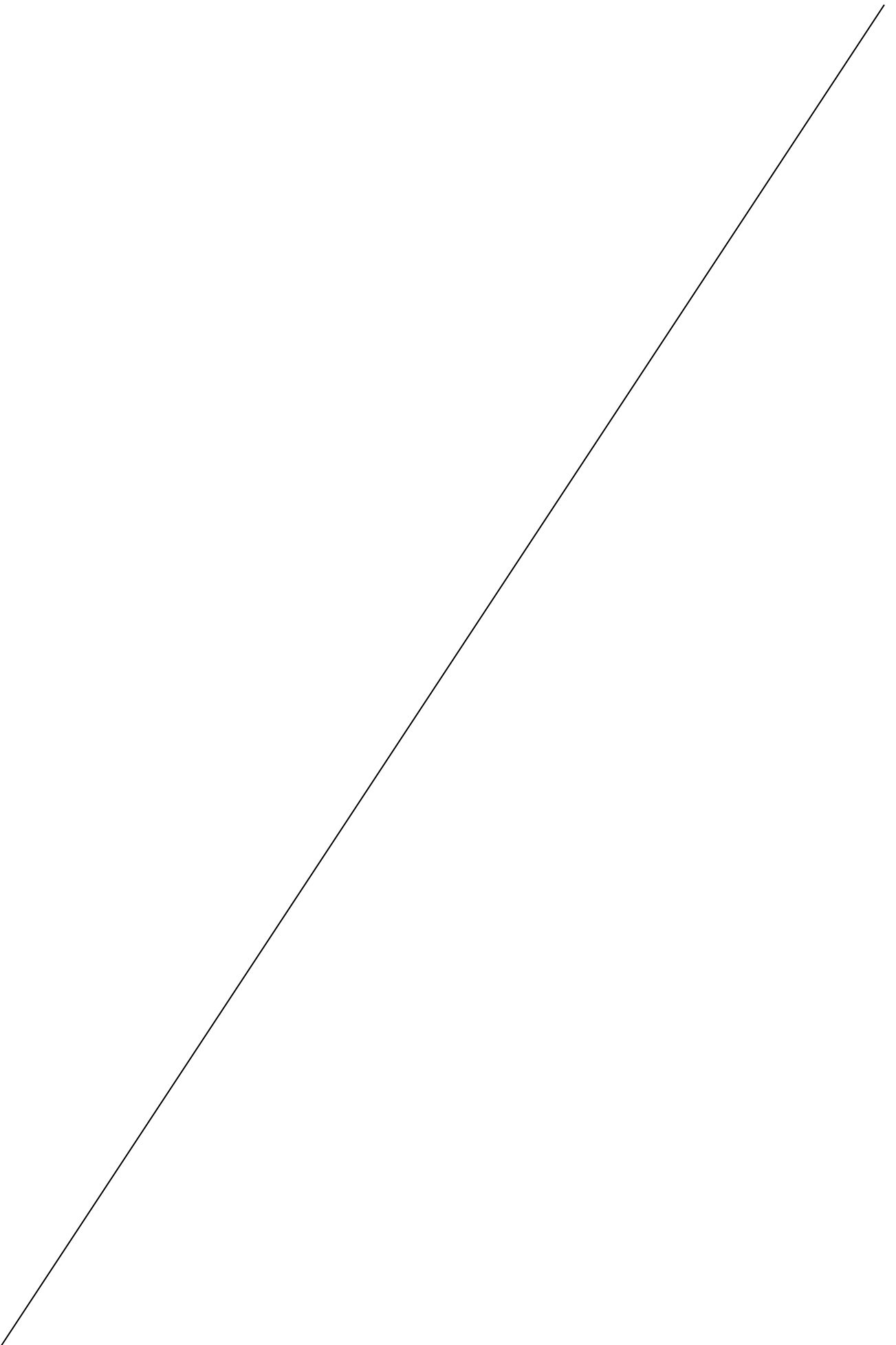
CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. BONNAND (pouvoir à Mme SEVIN)
M. JAUNET (pouvoir à M. ROBERT)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Thierry BUISSON



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 16 avril 2026, devenue exécutoire le 21 avril 2026, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5, L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique relatifs à la passation des accords-cadres à bons de commande sur appel d'offres ouvert,

Vu la décision d'attribution prise par la commission d'appel d'offre lors de sa réunion du 27 mai 2026,

Le rapporteur expose :

« Afin de répondre aux besoins exprimés par les usagers sur son territoire et dans le cadre de la modernisation ou de l'extension des équipements publics, il s'avère nécessaire de procéder à l'acquisition de mobiliers urbains complémentaires. Cette démarche inclut notamment l'installation d'abris voyageurs et de poteaux d'information dédiés aux lignes de transport, ainsi que la mise en place d'abris ouverts et fermés pour le stationnement de deux-roues, de supports adaptés et d'autres équipements liés à la pratique cyclable (arceaux et stations de réparation).

Un appel d'offres ouvert a donc été lancé le 28 janvier 2026 en vue de la conclusion de deux accords-cadres à bons de commande avec maximum dont l'allotissement est le suivant :

Intitulé lot	Montant HT maximum par période
Lot 1 : Fourniture d'abris et de poteaux voyageurs	50 000 €
Lot 2 : Fourniture de mobiliers pour les stationnements vélos et accessoires	50 000 €

Les deux accords-cadres seront conclus pour une période initiale de 12 mois à compter de leur date de notification. Ils pourront être reconduits tacitement jusqu'à leur terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction sera de 12 mois.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le mercredi 27 mai 2026 a décidé de retenir les offres de l'entreprise qui se sont révélées être avantageuses, pour les montants ci-dessus à savoir :

Lot 1 : Cité Concept

Lot 2 : Cité Concept

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser Madame la Présidente, ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer les pièces du marché.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'autoriser Madame la Présidente ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer les accords-cadres à bons de commande à intervenir relatifs à la fourniture de mobiliers urbains avec l'entreprise retenue soit :

Lot 1 Fourniture d'abris et de poteaux voyageurs : Entreprise Cité Concept, sis 31 150 Bruguières, pour un

montant maximum de 50 000 € HT par période

Lot 2 Fourniture de mobiliers pour les stationnements vélos et accessoires : Entreprise Cité Concept, sis 31 150 Bruguières, pour un montant maximum de 50 000 € HT par période

- De préciser que les marchés sont conclus pour une durée d'un an, renouvelable trois fois pour la même durée.
- D'imputer les dépenses correspondantes sur la ligne allouée au budget principal.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 5 juin 2026
et publié, affiché ou notifié le 5 juin 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LA PRÉSIDENTE,
Pour la présidente et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD



LA PRÉSIDENTE,
Pour la présidente et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD



Le secrétaire de séance,
Thierry BUISSON

